

Délibération n°2026-034

Réunion du Conseil municipal du mardi 28 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 26

Représentés : 01

Présents : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Céline HECKMANN, Philippe CHANDOR, Annette MARTIN, Eric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, Charlotte GAY, Bérinda LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Olivier MASCRÉ, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI, Larbi HACIANE

Absents excusés : Arnaud LE COGUIC procuration à Mickaël PREVOST

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Céline HECKMANN

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le quorum constaté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur exposé de madame le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-7 et s.,

Vu la délibération 2026-33 fixant à 05 (cinq) le nombre de membres du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote par bulletin secret pour l'élection des représentants au conseil d'administration du CCAS,

 - **CONSTATE** 02 (deux) listes en présence :
 - Liste A** : composée de Julie DUMANOIR, Nathalie GAMELIN, Annette MARTIN, Éric LEBAS, Laurent MARCHESI, obtient 21 voix soit 04 (quatre) sièges ;
 - Liste B** : composée de Marie-Pierre PADULAZZI, Larbi HACIANE, Sylvie LAROCHE, Matthieu PLASSCHAERT, obtient 6 voix, soit 01 (un) siège ;

 - **DECIDE** après vote et en application de la représentation au plus fort reste, d'élire au conseil d'administration du CCAS :
 - o Julie DUMANOIR,
 - o Nathalie GAMELIN,
 - o Annette MARTIN,
 - o Éric LEBAS,
 - o Marie-Pierre PADULAZZI,
- au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Céline HECKMANN



Le maire,

Véronique CHABRAN

Transmis en Préfecture : 11 MAI 2026

Affichage : 11 MAI 2026